

INSCRIPTIONS EN CRECHE – MODE D'EMPLOI TERRITOIRE DOMBES SAONE VALLEE

Vous avez / attendez / adoptez un enfant de moins de 3 ans et souhaitez trouver une place sur l'une des 6 crèches de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Voici comment procéder en 5 questions.

1 - Qui peut demander une place de crèche ?

Les crèches de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée sont ouvertes à l'ensemble des familles domiciliées sur les 19 communes de l'intercommunalité, sous réserve des places disponibles.

2 - Où retirer mon dossier de pré-inscription ?

La CCDSV a délégué la gestion des crèches à 3 gestionnaires : Val Horizon, People and Baby et Léo Lagrange. Pour préinscrire votre enfant, contactez directement le gestionnaire correspondant à la crèche de votre choix.

- Val Horizon :

Maison de la petite enfance (Trévoux), Le Tournesol (Trévoux), Les Crayons verts (St-Didier de-Formans), Micro-crèche Par-ci, Par-là (Parcieux) :

Préinscription au Centre social Louis Aragon, 313 Chemin des Orfèvres, 01600 Trévoux

par téléphone au 09 64 49 22 38 ou par mail : preinscriptionppe@valhorizon.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 à 17 h (sauf vendredi après-midi)

Permanence au Pôle Petite enfance les jeudis après-midi de 14 h à 16 h

Ou par mail : preinscriptionppe@valhorizon.fr en indiquant l'âge de l'enfant, la commune de résidence et la date d'entrée souhaitée.

- People and Baby :

Multi-Accueil « 1001 étoiles » (Reyrieux) :

Préinscription à l'accueil de la crèche, 112 chemin de Veissieux Le Haut, 01600 Reyrieux, du

lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 Renseignements téléphoniques : 09 55 93 30 19

Ou par mail : milleetuneetoiles@people-and-baby.com

- Léo Lagrange :

Multi-accueil « A petits pas » (Fareins)

Préinscription à la crèche « A petits pas », 1209 chemin des Granges, 01480 Fareins, du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Renseignements téléphoniques : 04 74 06 10 56

Ou par mail : multiaccueilfareins@leolagrange.org

- Multi-accueil Les petits thous (Villeneuve)

Renseignements téléphoniques : 04 74 08 97 66

3 - Quand sera examinée ma demande ?

Les demandes sont examinées lors de la commission d'attribution des places. Cette commission a lieu au printemps, pour la rentrée suivante.

4 - Comment procéder pour un accueil occasionnel ?

Si vous avez besoin d'un accueil occasionnel - journée, demi-journée, gestion à la semaine, quinzaine ou au mois selon les places disponibles, nous vous invitons à vous rapprocher directement des 3 gestionnaires ci-dessus.

5 - Comment avoir les contacts des assistants maternels ?

Pour une demande de garde auprès d'un assistant maternel, vous pouvez contacter le Relais assistants maternels intercommunal au 04 74 00 33 82